

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**



Suite à la convocation faite le 19 SEPTEMBRE 2022, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de Madame Christine PALLEY, LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

**ETAIENT PRESENTS** :, Mmes Christine PALLEY, et Régine CHEVALLIEZ membres élus.  
Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Marie-Claire MOUCHEL, Jeanine RIVOIRE, Aurélie DESBREE, Monsieur Patrick MIRABEL, membres nommés, représentant la société civile.

**ABSENTS AVEC EXCUSES** : Monsieur le Président Philippe DENIS a donné son pouvoir Mme Christine PALLEY, Mme Lydie THOLLOT a donné son pouvoir Madame Aurélie DESBREE, Edith CONSIGNY a donné son pouvoir à Régine CHEVALLIEZ, M. Georges CHAPET a donné son pouvoir à M. Patrick MIRABEL, Solange MORERE absente

**ORDRE DU JOUR**

Madame la Vice Présidente Christine PALLEY, préside et anime ce conseil d'administration, et Madame Régine CHEVALLIEZ désignée Secrétaire de Séance

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022, des corrections (liées à des erreurs de saisies) ont été réalisées.

Adopté à l'unanimité.

**II – ADMINISTRATION GENERALE**

Madame la Présidente, présente l'association EURECAH, en informant l'assemblée suite au courrier reçu de cette association en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Une proposition pour leur attribuer une subvention d'un montant de 250 € est faite. Subvention adoptée à l'unanimité.

Nom de l'Association	Montant attribué CCAS
l'association EURECAH	250 euros

**III - AIDES NOMNATIVES**

**1 - APPROBATION DES DECISIONS DU CCAS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA CONVOCATION A LA DERNIERE SEANCE DU 29 JUIN 2022 EN VERTU DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)**

Le conseil d'administration a accordé au Président une délégation de pouvoirs en vertu de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles. Depuis la convocation à la séance du 29 JUIN 2022 il a pris les décisions suivantes et informe :

Service social – Secours d’urgence – Aides facultatives :

Date	Secours financiers CCAS
Le 04 AOUT 2022	20 euros de tickets service Colis alimentaire CCAS
Le 18 AOUT 2022	20 euros de Tickets service jusqu’à fin août.
Le 22 septembre 2022	20 euros de tickets service

La commission permanente rend compte des aides facultatives apportées depuis le dernier Conseil d’administration du 29 JUNIN 2022, soit **120 euros** d’aide aux personnes en difficulté.

**Approuvé à l’unanimité.**

Le Secours Populaire a apporté une aide financière de 50 € pour une personne qui avait besoin en urgence de carburant pour se rendre à son travail.

Plusieurs membres de l’assemblée, demandent, à ce que le retour fait sur les aides facultatives accordées dans le cadre de l’urgence par la commission permanente, soit davantage étoffé. Mme la vice-présidente, entend et valide ce besoin des membres du CA, d’être davantage informé sur les situations qui mobilisent le CCAS.

Un support de tableau sera proposé.

### **Aide aux personnes en difficulté**

Madame la Présidente, présente les situations suivantes :

#### **Madame DB01 Domiciliée à St-Galmier**

Madame est accompagnée par les services de la DVS

Dans un premier temps la commission permanente du CCAS réunie le 03 Août n’avait pas validé d’aide pour les soins dentaires destinés à sa fille (il manquait des éléments en lien avec le traitement préconisé). Mais, la commission avait cependant indiqué qu’une réévaluation de la situation pourrait se faire au vu de nouveaux éléments de situation.

Au regard, des nouveaux éléments apportés par l’A.S qui suit Madame, le CA valide :

Une aide de 200 € accordée pour le financement des soins dentaires de la fille de cette dame.

Madame ENSARGUET souhaite avoir plus d’éléments sur le dossier afin de le présenter et d’évaluer l’aide qui pourrait être apportée à cette personne par le secours populaire.

#### **Monsieur BL01 Domicilié à St-Galmier**

Monsieur est accompagné par les services de la DVS.

Il a sollicité les services le 03 août dernier pour la 1<sup>ère</sup> fois suite à une absence de ressources. Sa situation de grande urgence alimentaire et pécuniaire (Plus d’argent pour se nourrir et pour le carburant qui lui permet d’aller travailler) a été traitée en commission permanente le 03 Aout 2022.

Au vu des éléments, la commission a attribué un colis alimentaire, un bon alimentaire.

Mme Ensarguet du secours populaire lui a permis d’obtenir la somme de 50 € afin que monsieur puisse continuer à se rendre à son travail.

Le service social, a sollicité à nouveau le CCAS le 17/08/2022, la situation de ce monsieur étant toujours préoccupante et précaire.

Un renouvellement de bons alimentaires pour 3 semaines a été fait par le CCAS pour permettre à monsieur de tenir jusqu’au versement de son salaire.

Le 27 septembre, nous sommes alertés par les services de la DVS, monsieur a réglé toute ses charges, son autorisation de découvert est atteint, il a déjà demandé une avance sur salaire.

Le renouvellement des bons alimentaires est validé jusqu’à la fin octobre pour lui permettre d’assurer le vital.

Le CCAS et le secours populaire souhaitent avoir des éléments complémentaires de situation pour cela nous nous rapprocherons des services de la DVS.

L'ensemble des participants souhaitent accompagner Monsieur afin de lui apporter un soutien dans la continuité.

#### **Madame WV01 Domiciliée à St-Galmier**

Mme est accompagnée par les services de la DVS.

Cette dame qui avait pour projet de partir travailler en Suisse a mis fin à sa période d'essai, ce qui équivaut à une démission. Elle avait dans le même temps, donné sa dédite pour son appartement en parc privatif.

Son projet de départ n'ayant pas abouti, madame, s'est retrouvée sans revenu avec des dettes qui se sont accumulées et une date de départ de son logement au 30 septembre.

Après examen de la situation, il est décidé à l'unanimité de lui accorder des bons alimentaires pour un montant total de 40 €.

Cette dame devrait être hébergée sur LYON à partir d'octobre.

#### **Madame CJ01 Domiciliée à St-Etienne mais vivant chez une amie sur St-Galmier**

Après examen de la situation, nous sommes sollicités pour aider Madame à régler le prorata de son premier mois de loyer (415 €)

Il est décidé à l'unanimité de lui refuser cette aide car elle ne remplit pas les critères d'attribution.

#### **Madame GL01 Domiciliée à St-Galmier**

Madame avait sollicité les services de la DVS en 2015. Depuis elle venait régulièrement voir la C.E.S.F au CCAS pour une aide alimentaire à la Croix Rouge de Veauche. Il lui a été conseillé de refaire un point sur sa situation avec une assistante sociale afin de la réévaluer et peut être reconsidérées les aides qui lui seraient nécessaires.

### **IV – ACTIONS DU CCAS**

#### **➤ Les Journées Bleues 2022 – 2023 :**

#### **« CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LES AÎNÉS, BRISONS LES IDÉES REÇUES »**

Christine PALLEY rappelle sa volonté de travailler la thématique pour la semaine bleue autour de Jean de la Fontaine. Les Fables de ce dernier seraient de fil conducteur.

La production finale pourrait se faire sous la forme d'une exposition dynamique avec différents supports visuels, affichages et décoration et aussi de présence de conteurs pour animer ces temps. L'exposition pourrait se dérouler sur un week-end du mois de mai ou début Juin 2023 à la salle du caveau des arts.

Mme DESBREE Aurélie rappelle la difficulté de réussir à étaler les journées bleues tout au long sur l'année car les calendriers des uns et des autres sont très chargés. Pour Mme DESBREE Aurélie faire cette action sur 1 semaine est plus facilement réalisable pour la mobilisation.

Mme PALLEY Christine prend en compte cette remarque et rappelle que la décision d'échelonner les journées bleues tout au long de l'année s'est mise en place afin de permettre des rendez-vous réguliers et un maintien du lien dans le temps.

Le retour des partenaires et des usagers sur ce dispositif ayant été positif jusque-là, nous n'avons pas envisagé de le remettre en discussion. Pour rappel, cette année, il a été difficile d'anticiper les actions et les projets à mener en raison du changement de technicienne et des 3 mois d'absence de professionnelle

sur le poste.

Toutefois, Mme PALLEY fait part de son regret du manque de participants et d'investissement des partenaires dans la construction de ces journées !

La date de lancement pour les journées bleues a été fixée au Mercredi 19 octobre 2022 à 14 h 00 à la Salle Simone Veil avec une après-midi festive intergénérationnelle.

Des flyers et affiches seront réalisés par le service animation de la commune et distribués par la commission seniors lors des marchés du 10 et 14 octobre 2022.

L'idée est d'aller à la rencontre des seniors.

**Prochaine réunion Semaine Bleue : le LUNDI 24 OCTOBRE à 14h00 à la salle du Conseil Municipal.**

- **Canicule 2022 :**  
Des appels ont été fait régulièrement. Il n'y a pas de problématique repérer. Bilan positif
- **Activité Physique Adaptée (APA)** reprise des cours à partir du 06 septembre  
Durant la période estivale les participants ont souffert de la chaleur excessive dans la salle
- **Logement d'Urgence**  
Travaux de mise en conformité du logement d'urgence sont programmés à partir du 19 septembre 2022. Ils sont réalisés par le service technique.
- **Remerciement** des associations suite à l'attribution des subventions 2022  
Secours populaire

#### IV - INFORMATIONS DIVERSES

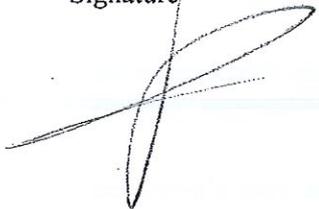
##### ➤ Informations diverses

Mme Régine CHEVALLIEZ annonce que le repas des seniors aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à la salle VINCENNES avec un spectacle cabaret.

La séance est levée à 20h30

**La prochaine séance sera le : JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 à 18h00**

Mme la Vice Présidente  
Christine PALLEY  
Signature



Madame Régine CHEVALLIEZ  
Secrétaire de Séance  
Signature

